



Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021
3. Préavis municipal No 05/2021 – Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, nouvelle taxation
4. Communications municipales
5. Communications du Bureau
6. Divers et propositions individuelles.

Le Président, M. Jean-Nicolas Muff, ouvre la séance à 20h précises en saluant les Conseillères et Conseillers et les membres de la Municipalité. Il mentionne que la séance est retransmise en streaming sur le site internet de la Commune. Il salue donc également le public à distance. Conformément aux instructions reçues des Autorités cantonales, le Conseil peut siéger sans contrôle de certificat COVID, mais le plan de protection transmis au verso de la convocation reste valable. Pour les interventions des Conseillers, il rappelle la procédure d'utilisation du micro, nécessaire afin de garantir un bon enregistrement de la séance. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il annonce l'absence des personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

Mmes Melanie Annen, Sandra Imsand

MM. Youri Borboën, Antonio Garcia, Jacques Perrinjaquet, Thomas Reynaud, Peter Rothrock, Francisco Ruiz

Appel

La Secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 49 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Non-excuses: Mmes Sonia Bua Bolomey, Sara Wagner, M.Gérald Cavin

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Nicolas Muff demande à l'Assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021

Le Président demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Il est donc adopté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

3. Préavis municipal No 05/2021 – Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, nouvelle taxation

M. Jean-Nicolas Muff informe qu'à la demande de la Municipalité, il a accepté que M. Glassey de l'entreprise Mosini & Caviezel SA, également présent lors de la séance de la Commission le 4 octobre dernier, participe au débat et puisse compléter certaines réponses si nécessaire, dans le but d'avoir des informations aussi précises et exhaustives que possible. Il demande si un membre du Conseil s'oppose à cette présence, ce qui n'est pas le cas. M. Glassey rejoint l'Assemblée et le Président le salue en le remerciant de sa présence.

Il passe la parole M. Christian Müller, Municipal, qui n'a rien à ajouter sur le contenu de son préavis, mais il remercie également M. Glassey de sa présence et précise qu'il répondra aux questions d'ordre technique.

M. Jean-Nicolas Muff demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux. Celui-ci rappelle que le sujet est complexe et qu'il a essayé de vulgariser son rapport au maximum. Il estime qu'il faut retenir surtout deux éléments : le nouveau Règlement est une mise à jour d'un document qui n'a pas beaucoup évolué ces dernières années et qui permet d'être conforme aux pratiques d'aujourd'hui en matière de concept, de respect des lois et de mode de taxation. D'autre part, il s'agit d'un outil qui permet à la Municipalité de pouvoir prendre des décisions quant à l'évolution des coûts ces prochaines années. Il recommande d'accepter le préavis et n'a rien d'autre à ajouter à son rapport.

Le Président demande si un autre membre de cette Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

M. Pierre Etter dit son étonnement quant à l'augmentation des taxes de Fr. 484'544.- à Fr. 580'000.-, soit une augmentation de Fr. 100'000.-, équivalent à 20% par année, mentionnée en page 3 du rapport de la Commission. Cette augmentation sera assurée autant par les vieux couples de retraités que par les jeunes propriétaires, mais indirectement aussi par tous les locataires à travers les charges annuelles. Cependant, en page 8 du préavis, il est indiqué que les taxes de raccordement de 5 nouveaux immeubles diminueront de 50%, soit une perte d'environ Fr. 165'000.- pour la Commune. La construction de cet ouvrage immobilier permettrait de couvrir toutes les nouvelles taxes à payer par les habitants d'Echandens pendant presque 2 ans. Il comprend le concept « pollueur/payeur », mais estime que le concept « promoteur-payeur » devrait être préservé, spécialement pour des immeubles où les bénéficiaires immobiliers sont les plus importants. Dans le préavis, page 12, il est précisé que « les coûts tendent à diminuer pour les gros projets immobiliers ». Est-ce que « tendent à diminuer » est un synonyme de « diminuer de moitié » ? Il ne comprend pas cette faveur accordée aux sociétés immobilières. Le principe de causalité n'est ici pas pertinent. Il demande à la Municipalité d'expliquer son point de vue et le rationnel de préférer faire payer les petits propriétaires et locataires, plutôt que les grands entrepreneurs immobiliers.

Il suggère dès lors d'amender les conclusions du préavis comme suit :

- décide de diminuer les montants des taxes annuelles de 20%
- de doubler les montants des taxes uniques de raccordement pour les immeubles et les gros projets immobiliers

M. Glassey confirme que les grands projets immobiliers sont impactés par les taxes de raccordement. Il y a d'autres cas de figure qui vont être impactés différemment par les taxes de raccordement avec le nouveau règlement et seront fortement à la hausse. Ce sera le cas

des constructions dans les zones artisanales et industrielles. L'introduction de la taxe d'eau claire qui n'existait pas dans le règlement actuel, impacte fortement les taxes de raccordement. Dans les zones artisanales et industrielles, il y a souvent des bâtiments administratifs de taille moyenne, et souvent un gros pourcentage de la parcelle est imperméabilisé. Ces parcelles vont payer une taxe nettement plus forte que celle payée actuellement, soit proportionnellement plus que le 50% de réduction des gros projets immobiliers. Ces montants de taxation visent un équilibre pour le cas d'une villa individuelle ou un projet commun de construction. Il est vrai que le fait de taxer à la surface bâtie et aux surfaces eau claire peut engendrer des différences comme celles mentionnées. Il y aura de moins en moins de taxes de raccordement perçues, car le nombre de projets va diminuer à l'avenir. Le fait de vouloir augmenter les taxes de raccordement et de baisser les taxes annuelles ne serait pas pertinent, car cela ne permettrait pas à la Municipalité de disposer de moyens nécessaires à la bonne continuation d'entretien du réseau d'évacuation des eaux claires et usées.

M. Jerome de Benedictis précise que les taxes ne sont pas fixées plus hauts pour les uns et plus bas pour les autres. Le système de taxation est juste. Mais il n'est pas question d'une justice en fonction de la perception des personnes, mais d'une justesse en fonction de ce que consomment réellement les projets. De taxer des projets sur la base de surface plutôt que de valeur ECA est plus juste. C'est pour cela que ce règlement a été établi. Il rejoint la conclusion de M. Glassey qui incite à regarder quel sera l'impact de ce genre de taxe à long terme. D'abaisser les taxes annuelles qui servent à entretenir les collecteurs sera péjorant pour la Commune. Cela fera perdre de l'argent à la Commune et le compte Égouts étant un compte affecté, cela n'est pas envisageable.

M. Pierre Etter remercie des réponses mais estime que parmi les 5 types de constructions décrits en page 8 du préavis, il y a en a une qui crée une certaine valeur au niveau immobilier et c'est clairement à celle-ci qu'est offert un rabais considérable de 50%, contrairement au reste de la population qui devra payer le 20% dès le 1^{er} janvier. Il a bien compris les réponses obtenues, mais demande s'il y a un compromis.

M. Jerome de Benedictis répond qu'il ne s'agit pas de 50% de rabais, la taxe n'est pas divisée par deux. Il y a une base de calcul qui est diamétralement différente. D'autre part, il s'agit d'un exemple avec une surface de plancher déterminante et d'une surface imperméabilisée arbitraire. Les taxes de raccordement uniques sur des projets de promoteurs seront surtout payées par le locataire final, car le promoteur facturera son bien plus cher et l'acheteur répercutera ce coût supplémentaire sur le locataire. En ce qui concerne par exemple le quartier du Stand, ce seront les locataires qui paieront plus cher. Néanmoins, cette appréciation n'entre pas du tout en compte pour l'évaluation que le Conseil doit faire aujourd'hui. La question est : est-ce que cette méthode de calcul est juste ou n'est pas juste ? La Municipalité et la Commission se sont longuement penchées sur la question et il estime que la méthode de calcul est juste. D'autre part, il ajoute qu'il n'y a pas de compromis possible.

M. Markus Christen aimerait savoir pourquoi la Commission des finances ne s'est pas prononcé sur ce préavis. D'autre part, il demande à quel montant se situe la taxe unique de raccordement du PPA Grand-Pré. Quelle est la somme de l'infrastructure à charge de la Commune ? Quel est le montant estimé par la Municipalité pour les tronçons en mauvais état, mentionnés dans le rapport de la Commission ?

M. Jerome de Benedictis répond que l'art. 39 du Règlement du Conseil communal prévoit que le Conseil élit la Commission des finances pour examiner le budget, les comptes, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt et le projet d'arrêté d'imposition. Ce préavis n'entre donc dans aucune de ces catégories. Concernant le montant de la taxe unique du PPA Grand-Pré, il n'a pas réussi à trouver le montant sur le moment. Néanmoins,

il suffit de faire le calcul avec les bases des taxes uniques, qui se trouvent dans le préavis en page 8. Il y a les Fr. 15.- /m² de surface de plancher brut d'environ 15'000 m², avec un IUS d'à peu près 2/3, soit environ 10'000 m² de surface plancher brute à Fr. 15.-/m². Ce soir, il est question de la taxe unique des eaux usées. Concernant les eaux claires, il suffit de multiplier la surface construite par le coefficient. Tous les chiffres se trouvent dans le préavis du PPA Grand-Pré. Concernant les montants d'investissement envisagés, il s'agit de montants d'investissement continus. Il invite M. Glassey à donner plus de précisions.

M. Glassey précise qu'en 2012, le Plan Général pour l'Evacuation des eaux de la Commune dressait un bilan de l'état du réseau des canalisations et prévoyait, à moyen terme, un investissement d'environ Fr. 3.7 mio de travaux de réfection. Les travaux à réaliser doivent être étudiés au cas par cas et ce montant pourrait être légèrement inférieur.

M. Cédric Rieben demande si les bâtiments en bordure de la Venoge, qui déversent leurs eaux claires directement dans la rivière sans passer par un collecteur communal, sont exonérés de taxe. D'autre part, il demande si les bâtiments agricoles sont également soumis au même tarif de Fr. 0.65/m², pour les eaux claires. Le cas échéant, ils seront donc multipliés 10. Il précise que les bâtiments agricoles ont en général une valeur ECA faible et beaucoup de m² au sol.

M. Glassey confirme que les bâtiments agricoles seront bien taxés au taux de Fr. 0.65/m². Ceci pour inciter d'utiliser cette eau autrement, si possible, et ainsi diminuer les rejets. Ceci est également valable pour les bâtiments en zone industrielle et artisanale, où les surfaces imperméables vont être taxées. L'ancien règlement avec la valeur ECA n'était pas causale sur ce point. Cela ne respectait donc plus la législation actuelle. En ce qui concerne les cas de rejets directs dans la Venoge, autorisés par le Canton, et qui passent par les canalisations privées, ils seront en principe exonérés de la taxe. Néanmoins, si les collecteurs communaux sont empruntés, ces eaux seront assujetties aux taxes.

M. Dominique Tavel demande comment sera traitée l'eau d'arrosage et de piscine (une fois déchlorée) d'une propriété privée, propriété qui n'a qu'un compteur d'eau. Ces eaux se termineront dans les eaux claires ou dans la nature. Est-ce qu'il faut un compteur supplémentaire ? Qui équipe les propriétaires d'un deuxième compteur et qui relève lesdits compteurs ?

M. Glassey répond que le cas des sous-compteur est prévu dans le règlement. Le propriétaire privé qui utilise beaucoup d'eau d'arrosage a tout intérêt à demander la pose d'un sous-compteur. C'est le seul moyen de soustraire ce volume d'eau de la taxe d'épuration et de la taxe d'entretien. Pour la gestion des compteurs à Echandens, l'eau étant fournie par les Services Industriels de Lausanne, ils posent et relèvent les compteurs / sous-compteurs.

M. Markus Christen revient sur la taxe unique de raccordement et rejoint l'avis de M. Pierre Etter. Pour des raisons d'égalité, il lui semble difficile de proposer une diminution de 50%. Cette révision du règlement pourrait être mal interprétée par les citoyens. Il suggère d'introduire une période de transition avec mise en vigueur ultérieure ou alors une adaptation du coefficient fixe à 4, par exemple (actuellement à 1.5). Cela maintiendrait à peu près le montant pour les habitations individuelles et correspondrait à une diminution pour les immeubles d'environ 20% au lieu des 50% proposés.

Il rappelle que le Surveillant de prix recommande de ne pas dépasser 20% de variation de prix, si possible. Pour résumer, M. Markus Christen soutient l'idée de faire participer davantage les entreprises aux charges de raccordement, mais est opposé à une forte diminution de la participation des grands immeubles. A son avis, tout nouveau bâtiment est une catastrophe écologique.

D'autre part, il n'est pas contre la proposition d'un changement du taux d'autofinancement de 100% à 80%, mais il se questionne sur le niveau du renchérissement : si la valeur à neuf pour l'infrastructure est estimée à Fr. 26.2 mio, quel sera le montant dans 10 ans ? Il y a une sorte d'inflation cachée dans ces infrastructures. Le fonds de réserve de plus de Fr. 1 mio., mentionné dans le préavis, lui semble correct. Il propose d'introduire dans les calculs un taux de renchérissement de 0.25% du réseau eaux claires et eaux usées, ce qui représente environ Fr. 60.-/année. Avec la modernisation de la STEP, les coûts des charges augmenteront fortement. La Municipalité a mentionné dans le préavis un coût de Fr. 2.-/m³ au lieu de Fr. 1.10 pour la taxe d'épuration. Quand il y a un agrandissement ou une modernisation, les investissements sont beaucoup plus importants.

M. Glassey répond que dans l'augmentation des charges planifiée par l'ERM, il ne s'agit pas de renchérissement. L'ERM doit renouveler son mode d'épuration et a prévu de grosses transformations à l'horizon 2025, afin de pouvoir traiter les micropolluants. En ce qui concerne le renchérissement du réseau, sa valeur a été estimée dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des eaux. A ce stade, il paraît trop risqué d'avancer un calcul des taxes.

Plus personne ne demandant la parole, M. Jean-Nicolas Muff clôt le débat et remercie M. Glassey, qui quitte la salle. Il précise que l'amendement sur le préavis sera voté en premier lieu. Conformément à l'art. 77, alinéa 4 du Règlement du Conseil communal, le vote sur l'amendement laisse l'entière liberté de voter sur le fond du préavis.

L'amendement proposé par M. Pierre Etter stipule l'ajout des points suivants aux conclusions:

- *décide de diminuer les montants des taxes annuelles de 20%*
- *de doubler les montants des taxes uniques de raccordement pour les immeubles et les gros projets immobiliers*

M. Jerome de Benedictis souhaite intervenir quant au terme « gros projets immobiliers ». Il estime que ce terme n'est pas approprié.

Le Président rappelle que le débat est clos, mais accepte de recevoir la remarque, puis propose de procéder au vote sur l'amendement.

L'amendement est refusé à la majorité (35 non – 6 oui – 7 abstentions).

Le Président passe au vote sur le préavis dont il lit les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 05/2021,
- vu le rapport de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(33 oui – 5 non – 10 abstentions)

- d'adopter le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.
- d'adopter les annexes 1 et 2 au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.
- de charger la Municipalité de pourvoir à l'adoption de ce règlement par le Département de l'environnement et de la sécurité (DES).

4. Communications municipales

M. Jerome de Benedictis :

1. Rencontre des entreprises 2021

Après une pause forcée, la Municipalité organise une nouvelle rencontre des entreprises de la commune le lundi 29 novembre 2021, dans les locaux de la société Masson et Cie. Cet événement sera l'occasion pour la Municipalité de prendre le pouls du tissu économique local, mais également de présenter les associations actives dans la promotion économique de notre région, notamment l'ARCAM et la nouvellement créée DELP.

2. Repas des bénévoles 2021

Vendredi passé, la Municipalité a pris un grand plaisir à recevoir tous les bénévoles s'investissant dans la commune. Ce moment convivial, qui se veut simple et détendu, était également l'occasion pour les conseillers communaux de rencontrer ces personnes sans qui Echandens ne serait pas un village autant actif et attractif.

3. Politique d'accueil au guichet de l'administration communale

Forte de l'expérience vécue depuis maintenant une année, la Municipalité a décidé de revoir sa politique d'accueil au guichet de l'administration communale. En effet, il s'avère que les visites au guichet pour lesquelles un rendez-vous est pris sont plus efficaces, car tant le citoyen que le collaborateur peuvent préparer le dossier. Nous encourageons donc fortement cette pratique. Nous avons cependant à nouveau ouvert le guichet sans rendez-vous, ce service étant également apprécié de la population. Finalement, nous avons décidé d'ouvrir le guichet uniquement sur rendez-vous le vendredi après-midi afin de coordonner au mieux les enjeux liés aux temps partiels et au télétravail.

4. Tour de France 2022

La Municipalité a appris avec beaucoup d'enthousiasme que le Tour de France 2022 fera escale à Lausanne après avoir traversé notre village le samedi 9 juillet prochain, via les routes de Bremblens et de la Gare, toutes neuves. D'importantes perturbations sont à prévoir, les contraintes d'utilisation de la chaussée étant bien plus importantes pour le Tour de France que pour toute autre course cycliste. La Ville de Lausanne, organisatrice de l'événement sur le plan local, a d'ores et déjà informé la Municipalité qu'une séance de planification serait organisée prochainement, tant pour l'aspect événementiel que sécuritaire. La Municipalité espère pouvoir solliciter l'USL et coordonner l'organisation d'un événement à cette occasion.

5. Étude bruit de la Gare de triage

Depuis de nombreuses années, les Municipalités d'Echandens, Lonay, Denges et Préverenges se battent pour faire réduire et pour faire reconnaître les nuisances liées à cette installation ferroviaire presque unique en Suisse. Depuis deux ans, les services de l'État soutiennent activement les Municipalités dans ce dossier et une étude de bruit a été réalisée en début d'année, afin de comparer les nuisances avec celles mesurées en 2014. Le coût de cette étude est supérieur à Fr. 50'000.--, dont Fr. 6'000.-- TTC à charge d'Echandens. J'ai le plaisir de vous présenter maintenant les résultats de cette étude.

(Ndlr : la présentation est transmise aux Conseillers par email).

Mme Katharina Zurn :

1. Etude rénovation Centre sportif En Rueyre

La Municipalité a demandé une offre pour une étude de faisabilité d'un centre sportif en Rueyre, à savoir trois terrains de foot dont un synthétique, avec buvette, vestiaires et parking. Elle a adjugé le montant de Fr. 18'000.-- à un bureau d'architecture, en accord avec la Municipalité de Bussigny, qui prendra en charge Fr. 9'000.--.

2. Diagnostic amiante locaux Parent'aise

Un diagnostic d'amiante a été effectué dans les locaux de la Parent'aise par une entreprise spécialisée. Les analyses n'ont pas décelé d'amiante.

3. Étude nouveau complexe scolaire à Echandens

La Municipalité a adjugé un montant de Fr. 22'454.-- HT à un bureau spécialisé, pour les honoraires concernant la préparation du mandat d'étude parallèle (MEP) relatif à une nouvelle école. Nous pourrions vous présenter le préavis pour un crédit d'étude lors de la séance du Conseil du 1^{er} semestre 2022.

M. Xavier Dutruit :

1. PPA Grand-Pré

L'approbation par la Cheffe du département nous est parvenue le 1^{er} octobre, celle-ci a été affichée au pilier public.

2. Villa chemin du Levant 2

À la suite du remplacement des fenêtres, il a été nécessaire de procéder à l'installation d'un store extérieur pour des raisons de confort thermique.

Coût de l'installation y compris le raccordement électrique Fr. 2'078.90 TTC.

3. Château

En vue d'une rationalisation de l'énergie pour le chauffage du bâtiment, nous avons procédé à différents travaux.

Traitement eau de chauffage pour améliorer le rendement des radiateurs, coût Fr. 6'085.05 TTC.

Pose de vannes programmables, coût Fr. 840.-- TTC.

Réfection cheminée, coût Fr. 2'150.60 TTC.

4. Auberge communale

Le bord du balcon au-dessus de la terrasse de l'auberge a laissé apparaître des traces de carbonatation du béton. Ce qui provoque l'éclatement du béton et laisse apparaître les fers d'armatures.

Coût de la réfection Fr. 1'184.70 TTC.

5. Refuge

Création d'une retenue d'eau devant l'escalier, coût Fr. 797.-- TTC.

6. Bâtiment Place du Saugey 6

La rigole du parking souterrain a nécessité un rhabillage, coût Fr. 463.10 TTC.

M. Christian Müller :

1. Formation ASP

Nous avons le plaisir de vous faire savoir que notre nouvelle ASP, Mme Laurianne Holbing a brillamment réussi les examens finaux au terme des 9 semaines de formation. L'assermentation aura lieu le samedi 27 novembre.

2. Explosion gare de triage

Si certaines ou certains d'entre vous ont entendu de violentes déflagrations les 28 et 29 septembre dernier, provenant de la direction de Denges, ne vous inquiétez pas, il ne s'agissait pas d'un coup d'état des Dengereux, mais d'exercices du groupe d'intervention de la police cantonale. Ces exercices ne peuvent pas être annoncés au pilier public, pour des raisons de sécurité.

3. Rte de la Gare et de Bremlens.

Les travaux avancent, en effet, nous avons entamé la dernière phase, soit, la route de Bremlens.

Je ne pensais pas si bien dire, lors du dernier conseil, quand je vous partageais mon sentiment de prudence à la suite des derniers tests effectués.

En effet, lors de la phase de dégrappage, il a été constaté que des épaisseurs sont ponctuellement sous ou à la limite des épaisseurs attendues (11 cm), surtout sur la partie à gauche en montant

En l'état, nous attendons les détails définitifs des travaux à exécuter.

Les offres complémentaires, dont nous étions en attente lors du dernier conseil, ont été réceptionnées, le montant pour la partie comprise entre le ch. de Savoie et la rue du Saugey, se monte à Fr. 201'377,45.

Celle du tronçon actuel avait été chiffrée à Fr. 66'032,20.

Côté subventions, nous avons demandé un versement intermédiaire d'une partie de la subvention fédérale pour la mesure PALM.

Concernant l'arrosage automatique, la Municipalité a dû renoncer à regret à la réalisation de ce dernier tronçon pour des questions de temporalités.

La mise en place de cette infrastructure ne se prolongera pas plus haut que le rue du Saugey.

Mme Catherine Bertone :

1. Conférence du Prof. Ernst Zürcher

Les Grands Parents pour le Climat organisent une Conférence intitulée « Les arbres, nos partenaires pour le futur » qui sera tenue par le Professeur Ernst Zürcher, ingénieur forestier. L'événement aura lieu le 2 décembre prochain à la salle des Utins.

2. Déplacement de l'antenne téléphonique mobile Salt de l'Eglise à la déchèterie

Actuellement l'entreprise Salt dispose d'une antenne dans le clocher de l'Eglise. Suite à l'endommagement du clocher lors de travaux d'entretien, la Municipalité a résilié le bail et l'entreprise a évalué différents sites alternatifs. Le site de la déchèterie a été retenu pour son emplacement hors des constructions habitées tout en maintenant la couverture du réseau. Ce déplacement permettra de répondre aux besoins des habitants dont environ un tiers utilise ce service. La Municipalité a donné son accord de principe pour un mat d'environ 25 m avec des mesures d'intégration paysagère. Le projet sera prochainement mis à l'enquête publique.

3. Guide de recommandation Zone industrielle/Zone artisanale - ZIZA

Région-Morges, en collaboration avec l'ARCAM, a réalisé un guide de recommandation intitulé « ZIZA-Demain » qui traite des nouveaux aspects d'aménagement du territoire dans la zone industrielle et artisanale, en particulier des enjeux de densification et de durabilité. Les exemples locaux illustrent les propos dans le cadre d'un outil vulgarisé.

Les informations pour le téléchargement ou pour la commande vous seront communiquées par le Bureau du Conseil.

4. Patrimoine arboré

La loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnp) est en cours de révision. Les objectifs de cette révision concernent entre autres une meilleure protection de nos arbres qui jouent des rôles importants vis-à-vis du changement climatique et de la protection de la biodiversité. Dans un contexte urbanisé, la présence d'arbres participe à la limitation des îlots de chaleur, au paysage et à l'identité villageoise. Enfin, la présence d'arbres

indigènes constitue des relais importants pour la biodiversité, améliore la qualité de l'air et stabilise le cycle de l'eau.

Depuis cet automne la Municipalité remarque une hausse des demandes d'abattage ce qui pourrait être inquiétant si cette tendance venait à se confirmer dans la durée.

En partenariat avec le Canton et Région-Morges, la Municipalité mettra en place des mesures d'inventaires et d'accompagnement pour maintenir notre patrimoine arboré. Le dispositif est en cours d'élaboration et vous sera présenté l'année prochaine.

5. Communications du Bureau

Election de la Commission de Gestion 2022 : Les membres de cette Commission seront élus lors de la séance du 13 décembre. Des commissaires actuels, seuls 5 sont rééligibles, Mme Sonia Bua Bolomey et M. Fabien Maillefer ayant effectué les 2 mandats consécutifs autorisés par le RCC (Art. 38 al 2).

Les autres membres de la Commissions souhaitent se représenter. Au moins 2 candidats sont donc encore recherchés et les personnes intéressées voudront bien prendre contact soit avec le Président sortant de la Commission, M. Jean-François Martin, soit avec le Bureau, via la Secrétaire, idéalement d'ici au 30 novembre prochain. Bien évidemment, toute candidature présentée lors de la séance de décembre sera valide.

Dons de jetons de présence : A ce jour, le Bureau n'a reçu aucune suggestion pour le versement des dons 2021, à la suite de l'annonce faite lors du Conseil du 27 septembre.

Des propositions peuvent encore être faites jusqu'au 20 novembre ; le Bureau choisira l'œuvre de bienfaisance et vous communiquera le / les bénéficiaire(s) le 13 décembre prochain.

Elections cantonales 2022 : Le premier tour de l'Election au Conseil d'Etat ainsi que l'élection des membres du Grand Conseil auront lieu le dimanche 20 mars 2022.

Le Bureau a besoin de renfort pour ce dépouillement. Merci aux volontaires de s'annoncer dès que possible auprès de la Secrétaire. Les informations détaillées seront communiquées aux participants fin février / début mars.

Aide-mémoire du Canton : Diverses informations ont été adressées aux Conseillers à la suite du dernier Conseil.

Le Bureau invite particulièrement les Conseillers/ères à se familiariser avec le site « Aide Mémoire » du Canton, source très riche d'informations pour les activités du Conseil.

Les Conseillers/ères sont également invités à répondre favorablement à la demande de Mme Bertone qui cherche des personnes intéressées à faire partie de groupes de travail thématique (Page 7 de sa présentation). Deux réponses positives sont parvenues au Bureau, qui cherche encore des participants ; merci de vous inscrire auprès de la Secrétaire d'ici au 20 novembre.

Indemnités pour les commissaires : Les Présidents des Commissions Permanentes sont invités à transmettre la feuille pour les indemnités du deuxième semestre 2021 à Mme Comte, Boursière, d'ici au 30 novembre.

6. Divers et propositions individuelles

Mme Doris Laydu annonce que les fenêtres de l'Avent auront lieu cette année. Il reste encore des dates disponibles. Les personnes intéressées à accueillir les villageois pour une petite agape peuvent s'inscrire dans le lien doodle qui se trouve sur le site internet de la Commune d'ici au 21 novembre 2021.

M. Luc Vittoz demande à la Municipalité comment elle se positionne par rapport aux problèmes de piratages informatiques survenus dans les Communes de Rolle et Montreux et si elle a entrepris des démarches pour contrer un tel piratage à Echandens.

M. Jerome de Benedictis répond que des mesures ont été prises à Echandens bien avant le scandale de Rolle. Cela faisait partie des recommandations émises par le Conseil communal, à la suite du renouvellement du site internet. Un plan d'action a été établi pour sécuriser le site et pour sensibiliser les collaborateurs. D'autre part, un audit est en cours et des recommandations seront données à l'Administration communale, mais également au fournisseur pour vérifier la sécurité chez lui. La Municipalité est néanmoins consciente que le danger existe et elle fait tout pour éviter ces problèmes.

Plus personne ne demandant la parole, M. Jean-Nicolas Muff clôt la séance vers 21:30 et donne rendez-vous au prochain Conseil qui aura lieu le 13 décembre 2021 et sera assez chargé. Il annonce que le verre de l'amitié peut être servi à condition de présenter un certificat COVID. Les scrutateurs contrôleront formellement les certificats des personnes concernées. Il souhaite une belle fin de soirée aux personnes ayant suivi la séance en streaming ainsi qu'aux Conseillers/ères ne souhaitant pas participer à la verrée.

Le Président :



Jean-Nicolas Muff



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer